

A l'attention des candidats à la VAE pour l'obtention d'un diplôme Jeunesse et Sport dans le domaine de l'Animation Socio Culturelle

Notice à propos de l'entretien

L'objet de l'entretien est de permettre de compléter des points du dossier (2ème partie) dont la formulation ne serait pas jugée assez claire et précise pour repérer les compétences nécessaires à la validation de tout ou partie du diplôme visé.

L'entretien **n'est en aucun cas un oral de rattrapage** ce qui signifie que si les activités décrites ne permettent pas d'identifier les compétences incontournables dans le champ du diplôme visé, l'entretien ne peut y pallier.

Les enjeux de l'entretien :

A la suite de l'étude du dossier, les membres de la commission émettent un avis Favorable – Réservé ou Défavorable. En cas d'avis réservé, le jury souhaite recevoir le candidat en entretien afin d'éclaircir certains points du dossier par rapport à tel ou tel domaine de compétences, et il va alors poser au candidat des questions relatives à ces points précis du dossier et non sur l'ensemble. Les UC accordées ou non accordées lors de l'étude du dossier ne font donc pas l'objet de l'entretien.

Les questions posées par les membres du jury ne peuvent donc porter que sur l'analyse écrite des activités (partie 2 du dossier) et sont préparées de manière concertée afin que les membres de la commission puissent s'accorder sur les points précis du dossier qui feront l'objet du questionnement.

L'entretien n'est ni un exposé, ni un oral de validation de rapport de stage, ni un entretien de recrutement.

Il a une durée maximale de 30 minutes et un temps de 15 minutes paraît le minimum requis ; cette précision vaut également dans le cas d'un entretien demandé par le candidat.